

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les Petites phrases de la semaine

- Erylyne Antonella Ndembet-Damas, ministre de la Justice, garde des Sceaux :

"Le renforcement de la protection des droits des enfants les plus vulnérables en ce moment de crise est une responsabilité collective".

- Dr Guy-Patrick Obiang-Ndong, ministre de la Santé :

"Plusieurs personnes ne portent plus les masques ou les portent mal. La limitation du nombre des personnes n'est plus respectée par les populations qui, malheureusement, considèrent l'allègement comme la fin de l'épidémie".

- Pr Daniel Ona Ondo, président de la Commission de la Cémac :

"L'hécatombe sanitaire annoncée n'a pas eu lieu en Afrique centrale grâce aux mesures prises par les Etats. Les activités économiques ont été mises à rude épreuve. Les gains des efforts d'assainissement des finances publiques et des réformes ont été effacés".

- Nicolas Terraz, président du Conseil d'administration de Total Gabon :

"Le départ du Gabon n'est pas du tout à l'ordre du jour et je peux vous le dire clairement".

- Augustin Bouengoune, président de l'Eglise évangélique du Gabon :

"Vous avez appris, sans doute, que j'aurais détourné la bagatelle de 228 millions au titre des subventions allouées à l'Enseignement protestant. Cet argent n'a jamais été détourné".

- Patrice Neveu, sélectionneur des Panthères :

"Il y a un risque qu'Arsenal ne libère plus Aubameyang pour venir en sélection, et c'est le cas de plusieurs autres clubs".

- Pr Eliane Kuissi, chef de service de médecine périnatale au CHU mère et enfant Fondation Jeanne-Ebori :

"La mortalité néonatale représente, dans notre structure, 14% d'accouchements. Ce taux est comparable à celui des autres structures et démontre clairement qu'il faut intervenir et faire baisser la courbe des naissances prématurées".

- Joël Lehombou, président du Conseil départemental de la Passa :

"Le conflit homme-faune devient un problème socio-économique".

Rassemblées par J.K.M

Lutte contre la corruption : place à la CNLCCEI

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

AU REVOIR à la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCCEI). Place à la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCCEI).

En sa séance du 20 novembre dernier, le Conseil des ministres a, en effet, adopté deux projets de loi. L'un portant modification de la CNLCCEI en CNLCCEI. Et l'autre, instituant un régime de prévention et de répression de l'enrichissement illicite en République gabonaise. Le changement d'appel-

Quoi qu'il en soit, avec la CNLCCEI, on s'attend, en principe, à une meilleure visibilité, lisibilité et efficacité sur le terrain de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite



Le siège de la CNLCCEI à Libreville.

lation, bien que procédant de la nécessité d'adapter, entre autres, "le projet de loi au Code pénal et aux recommandations de Bretton Woods", constitue, quelque part, un retour à la forme initiale de la CNLCCEI. Vu qu'en 2003, année de son érection, son champ d'action englobait également la lutte contre la corruption. Ce n'est que quelques années plus tard que ce volet a été retiré de ses attributions.

En tout cas, à travers l'élargissement et le renforcement de

son rayon d'action, la CNLCCEI devrait être une structure plus performante, à même de mener et de mettre en place une politique et des actions intégrées, concertées et cohérentes contre la corruption et l'enrichissement illicite. C'est tout le sens à donner, semble-t-il, au second projet de loi. Vu que celui-ci devrait s'appliquer aux "agents du secteur privé exerçant une charge publique, aux entreprises privées exécutant une commande publique et aux personnes mo-

rales de droit public". En d'autres termes, ils devraient dorénavant être soumis au même régime que les agents publics. Ce qui s'entend aisément, dans la mesure où ils accomplissent des missions d'intérêt public.

Quoi qu'il en soit, avec la CNLCCEI, on s'attend, en principe, à une meilleure visibilité, lisibilité et efficacité sur le terrain de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, deux fléaux qui gangrènent particulièrement plusieurs pans de notre société.

La Semaine

Que de textes !

TOUT le monde peut s'accorder pour dire que l'actualité de la semaine écoulée a été marquée par la réunion du Conseil des ministres, vendredi. Et, dans une certaine mesure, la conférence de presse du ministre de la Santé la veille. Non pas que celle du gouvernement ayant réuni plusieurs de ses membres, samedi, sur les réformes opérées dans les régies financières et ailleurs, manquait d'intérêt. Loin s'en faut. Tout simplement parce que celle-là peut être considérée comme une suite logique du Conseil des ministres de la veille...

Par rapport à la conférence de presse du ministre de la Santé, on soulignera que celle-ci a essentiellement porté sur la situation de la pandémie de Covid-19 dans notre pays. Occasion pour Dr Guy-Patrick Obiang Ndong de tirer la sonnette d'alarme sur le relâchement observé chez nombre de compatriotes, quant au respect des mesures barrières. Avec pour

conséquence : le départ à la hausse des cas de contamination au coronavirus.

Le ministre de la Santé qui a déploré et dénoncé cette négligence a également annoncé la mise en place, prochainement, de nouvelles stratégies de riposte. Parmi celles-ci, la mise en place des brigades mixtes dans les espaces publics. Des sanctions devraient aussi être administrées. Et nous de prôner la rigueur, tout en accentuant encore plus la sensibilisation.

Outre les mesures individuelles, la réunion du Conseil des ministres de vendredi a été aussi marquée par l'adoption d'une pléthore de textes. Et cela dans plusieurs secteurs : lutte contre la corruption, collectivités locales, formation professionnelle, défense, artisanat, régies financières, fonction publique, etc.

Intéressons-nous à celles initiées dans les régies financières. Deux décrets. Le premier

fixant "les modalités d'évaluation et d'attribution de l'intéressement spécifique servi aux agents des administrations des Douanes, des Impôts, du Trésor et des Hydrocarbures" ; le second "instituant une prime à la performance budgétaire".

Selon le ministre de l'Economie, ces textes visent à "fixer et renforcer le cadre juridique permettant une juste rétribution des avantages liés à la performance des agents" des secteurs des administrations citées ci-dessus...

Ces réformes ont été expliquées au cours de la conférence de presse du gouvernement, samedi. Pas sûr que ces explications aient été claires pour tout le monde. En attendant de savoir ce qu'en pensent les syndicats des régies financières.

ONDOUBA'NTSIBAH